

Séance du conseil communal du 11 juillet 2008

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, Francine Colling-Kahn (CSV), Jos Greischer (Déi Gréng), Claude Kremer (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absents et excusés:

Gilles Baum (DP) points 14-16, John Breden (LSAP) points 11-16, conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Affaires de personnel enseignant.

- a. **Nominations aux postes vacants de la 2^{ième} liste.**
 - b. **Démission d'une institutrice.**
 - c. **Demande de service à temps partiel d'une institutrice.**
 - d. **Nomination de deux éducateurs diplômés (m/f).**
- a. Avec toutes les voix Pia Buntgen obtient une nomination comme institutrice de l'enseignement primaire de la commune de Junglinster pour l'année scolaire 2008/2009.
Avec dix voix contre une Sónia Dias Ribeiro obtient une nomination comme institutrice de l'éducation préscolaire, groupe d'éducation précoce, de la commune de Junglinster pour l'année scolaire 2008/2009.
- b. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à Joëlle Thiel-Wildgen la démission honorable de ses fonctions d'institutrice de l'enseignement primaire de la commune de Junglinster dès la fin de l'année scolaire 2007/2008.
- c. Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder un service à temps partiel correspondant à soixante-quinze pour cent d'une tâche complète à Lyne Munhowen, institutrice de l'éducation préscolaire, à partir de l'année scolaire 2008/2009.
- d. Avec six voix contre cinq Romy Malget et Danielle Rapp obtiennent une nomination comme éducatrice diplômée pour les postes de deuxième intervenant d'un groupe de l'éducation précoce de la commune de Junglinster pour la durée de l'année scolaire 2008/2009.

03. **Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds à Junglinster, au lieu-dit « rue de la montagne - am Péiteschstéck », vote provisoire.**

Le conseil communal décide avec sept voix contre quatre d'approuver provisoirement un projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « rue de la montagne - am Péiteschstéck », élaboré par le bureau Gilles Kintzelé architecte s.à.r.l. pour le compte de la société B.D.S. s.a. et visant la construction de deux immeubles résidentiels, de deux maisons jumelées et de deux maisons unifamiliales comptant au total 14 logements.

04. **Projet définitif et devis concernant l'aménagement de terrains de tennis à Junglinster.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet définitif avec devis concernant l'aménagement de terrains de tennis à Junglinster au lieu-dit « op de Fréinen » d'un montant de 1.321.000.-€.

05. **Projet définitif et devis concernant le réaménagement de la place devant le nouveau centre culturel à Junglinster.**

Le conseil communal décide avec six voix contre cinq d'approuver le projet définitif avec devis concernant les travaux de réaménagement de la place devant le nouveau centre culturel à Junglinster d'un montant de 1.034.598.-€.

06. **Création d'un poste dans la carrière de l'ingénieur technicien.**

Le conseil communal décide avec six voix contre trois et deux abstentions de créer un poste supplémentaire dans la carrière de l'ingénieur technicien pour les besoins du service technique communal.

07. **Fixation des indemnités revenant à la personne chargée de l'exécution du recensement agricole du 15 mai 2008.**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'accorder à la personne chargée du recensement agricole du 15 mai dernier les indemnités suivantes, à savoir 3,7109.-€ par feuille de recensement pour la collecte et de 1,2409.-€ par feuille de recensement pour le contrôle et la confection de l'état récapitulatif.

08. Approbation d'une convention.

Le conseil communal décide avec huit voix contre une et deux abstentions d'approuver la convention « Klimabündnis Letzebuerg » signée le 30 juin 2008 entre le collège échevinal, l'Action Solidarité Tiers Monde asbl et le Mouvement Ecologique asbl.

09. Approbation d'un contrat de bail à loyer.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le contrat de bail à loyer, conclu le 21 juin 2008 entre le collège échevinal et l'archevêché de Luxembourg, portant sur la location du presbytère de Beidweiler sis à 1, rue Neuve, pour une durée de trois ans à partir du 1^{ier} juin 2008 et prorogeable d'année en année par tacite reconduction.

10. Nomination d'un membre d'une commission consultative.

Le conseil communal décide à l'unanimité de procéder à la nomination de Josette Buschmann-Origer comme nouveau membre de la commission consultative pour l'égalité des chances.

11. Autorisation d'ester en justice.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'autoriser le collège échevinal d'ester en justice et de faire appel contre l'arrêté n°1/2007/0167/43276/135 du 6 mai 2008 du Ministre du Travail et de l'Emploi autorisant la société Hela Bettembourg à installer et exploiter sur le site du magasin Hela Junglinster un forage en profondeur pour l'approvisionnement en eau destiné à l'arrosage de jardins, pelouses ou plantations.

12. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'année 2009.

Le conseil communal décide à l'unanimité:

a) de ne pas modifier les taux de l'impôt foncier par rapport à l'année 2008 et de les fixer pour 2009 comme suit:

A:	210%
B/1:	300%
B/3:	210%
B/4:	110%

b) de ne rien changer au taux de l'impôt commercial et de le fixer à 250% pour l'année 2009.

13. Décompte de travaux extraordinaires.

Le conseil communal décide avec cinq voix contre trois et deux abstentions d'approuver le décompte concernant les travaux de construction d'un hall de dépôt pour copeaux de bois au montant de 421.150,61.-€.

14. Divers.

15. Questions au collège échevinal.

16. Déclaration de naturalisation.

Le conseil communal décide en séance secrète, à l'unanimité des voix, d'aviser favorablement une déclaration de naturalisation.